

La SAGA DU PLU DE PEYNIER

10 ans d'incurie de la part de la majorité municipale ... aux frais du contribuable !

8 janvier 1979	Délibération du conseil municipal (CM) approuvant le plan d'occupation des sols (POS) de Peynier ; révisé depuis à 3 reprises : 1982, 1990 et 1994 ; et modifié en 2001 par l'actuelle majorité.
23 février 2004	Délibération du CM décidant de substituer au POS un plan local d'urbanisme (PLU)
31 juillet 2007 :	Délibération du CM approuvant le premier PLU de la commune. (V1)
6 décembre 2007 :	Délibération du CM mettant en révision le PLU, sur ordre du préfet par lettre du 5 octobre 2007, au titre du contrôle de légalité
15 octobre 2009 :	Délibération du CM approuvant la révision du PLU (V2)
24 février 2011 :	Annulation par le tribunal administratif de la délibération du 31 juillet 2007 approuvant le PLU, pour procédure irrégulière, confirmée par la cour administrative d'appel le 21 février 2013 Annulation par le tribunal administratif de la délibération du 15 octobre 2009 approuvant la révision du PLU, pour vice de procédure et incompatibilité avec les orientations de la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône de mai 2007 (DTA), confirmée par la cour administrative d'appel le 21 février 2013
19 juillet 2011 :	Délibération du C.M prescrivant l'élaboration du PLU de la commune. A la suite de l'enquête publique du 4 mai au 11 juin 2012, le rapport du commissaire-enquêteur (CE) conclut à un avis favorable sur le PLU mais l'assortit de 5 conditions suspensives
30 août 2012 :	Délibération du CM décidant d'apporter des modifications au PLU de manière à effacer les 5 conditions suspensives émises par le CE et d'organiser une enquête complémentaire pour présenter le nouveau PLU. En fait, 4 conditions suspensives ont été levées, la 5 ^{ème} , portant sur les risques naturels, n'étant pas prise en compte.
29 janvier 2013	Délibération du CM approuvant le nouveau PLU (V3)
16 mai 2013	Délibération du CM annulant le nouveau PLU, sur ordre du préfet, au titre du contrôle de légalité, pour non prise en compte du risque inondation dans la zone nord-ouest de la commune.
24 mai 2013	Délibération du CM approuvant le nouveau PLU, après prise en compte du risque inondation dans le zonage et le règlement du PLU (V4) .
19 novembre 2013	Délibération du CM prescrivant la révision générale du PLU (V5 ?) .
11 décembre 2014	Annulation par le tribunal administratif de la délibération du 24 mai 2013 approuvant le PLU de la commune (V4) !

⇒ **Retour donc au PLU de 1979 révisé puis modifié en 2001. ... 10 ans après la première délibération décidant d'engager un PLU en attendant la V5 (révision en cours sur laquelle le maire n'a encore communiqué aucune information).**